

l'essentiel^{CP}



de la Commission permanente du Conseil général du Finistère

Juillet 2010

Numéro 35

COMMISSION INSERTION ET ÉCONOMIE

Dotation jeunes agriculteurs

Dossier n° 8

Le Conseil général accompagne les agriculteurs dans leur installation par une aide de 4 000 € pour toute installation effective à compter du 1er janvier 2009. Il a décidé d'apporter un complément d'aide de 1 000 € aux jeunes agriculteurs en phase d'installation, qui adhèrent à une CUMA.

Les objectifs visés sont les suivants :

- Aider à l'optimisation des charges de mécanisation,
- Favoriser le développement des échanges, de l'entraide et de la solidarité entre agriculteurs,
- Permettre la pérennisation, le renouvellement voire le développement des "groupes CUMA".

La commission permanente décide d'accorder **19 aides à l'installation**, pour un montant de **76 000 €**, et pour la première fois 5 aides à l'adhésion à une CUMA, pour un montant de **5 000 €**.

Recherche appliquée

Dossier n° 9

Le Conseil général soutient la recherche et le développement technologique en agriculture par des aides aux organismes de recherche appliquée en agriculture et agroalimentaire.

La commission permanente s'est prononcée sur deux demandes.

Bretagne-Plants regroupe l'ensemble des producteurs de plants de pommes de terre de Bretagne. Elle mène des actions de recherche et d'expérimentation dans le cadre d'une coordination nationale regroupant la Fédération Nationale des Producteurs de Plants de Pommes de Terre

(FNPPPT) et les organismes de recherche et d'expérimentation comme l'Institut Technique de la Pomme de Terre - ARVALIS. Elle possède deux stations expérimentales l'une à Hanvec, l'autre à Ploudaniel (Kerloi).

Bretagne-Plants à Hanvec : aide du Conseil général de 48 000 €

Regroupant les «principales organisations professionnelles à vocation générale, technique, économique et sociale de la zone légumière», le Comité d'action technique et économique de la zone légumière du Nord Finistère conduit des actions de re-

cherche appliquée dont les résultats sont directement transposables en termes de pratiques agricoles.

Comité d'action technique et économique de la zone légumière du nord-Finistère : aide du Conseil général de 108 238 €.

Son programme de recherche est établi en commun avec les organisations professionnelles, les structures de recherche et les chercheurs de l'Université de Bretagne Occidentale (UBO).

ADASEA du Finistère

Dossier n° 10

L'ADASEA, association créée en 1968, intervient dans la mise en œuvre de la politique des structures. C'est un acteur essentiel de l'installation et de la transmission en agriculture.

Elle a l'ambition, sur la période 2007-2010, de centrer son action sur l'ani-

mation des politiques de renouvellement des générations en agriculture en proposant un dispositif lisible, cohérent et efficace pour l'accompagnement des futurs cédants en faveur de l'installation et en accentuant l'action en amont de la transmission.

Compte tenu de l'intérêt des actions de l'ADASEA au regard des priorités fixées par l'assemblée départementale en matière de soutien au renouvellement des actifs, la Commission permanente décide d'accorder une **subvention de 10 000 €** à l'ADASEA.

Avis du Conseil général sur le 4ème programme d'actions « Directive nitrates ».

Dossier n° 13

M. le Préfet du Finistère sollicite l'avis du Conseil général sur un projet d'arrêté modifiant celui du 28 juillet 2009 "relatif au 4ème programme d'action à mettre en œuvre en vue de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole".

Le 4ème programme d'action s'applique à tous les agriculteurs ou utilisateurs de fertilisants azotés sur des terres agricoles. Son objectif principal est de faire respecter une fertilisation équilibrée des cultures (fournitures d'azote au plus égales aux besoins), avec des dates d'apports adaptées aux besoins agronomiques des plantes.

En 2009, le Conseil général a émis un avis défavorable sur le 4ème programme le jugeant peu ambitieux, car il reconduisait de nombreuses mesures n'ayant pas prouvé leur efficacité.

La modification proposée est consécutive au plan gouvernemental de lutte contre les algues vertes rendu public le 5 février 2010 à Rennes.

Ce plan prévoit, outre des mesures concernant le ramassage et le traitement des algues, la mise en œuvre d'actions préventives visant, par l'adaptation de l'agriculture, à réduire les flux d'azote responsables de phé-

nomènes de proliférations d'algues vertes, le renforcement des contrôles et de la réglementation.

Ces mesures s'appliqueraient à toutes les exploitations ou parties d'exploitations situées sur les bassins versants algues vertes, dès lors que l'exploitation possède 3 ha ou plus et/ou le siège dans le Bassin Versant Algues Vertes. Elles s'appliqueraient également aux exploitations situées en dehors de ces bassins versants, dès lors qu'elles échangent des effluents avec des exploitations situées dans ces bassins versants.

Pour le Finistère, les bassins versants suivants sont concernés :

- Douaron Yar et Roscoat (anse de Loquirec),
- Horn et Guillec (anse de l'Horn-Guillec),
- Quillimadec et Alanan (anse de Guissény),
- Cours d'eau du fond de la baie de Douarnenez,
- Saint-Jean, Saint-Laurent et Moros (baie de Concarneau).

Les évolutions proposées visent à limiter les apports azotés sur les bassins versants "algues vertes" (à 210 kg/an/ha de SAU) et à améliorer leur gestion (recul d'un mois et demi de la date de début d'épandage des li-

siers avant maïs pour une meilleure absorption par cette culture). La déclaration des flux d'azote rendue obligatoire est censée permettre un contrôle administratif de la limitation des quantités d'azote fournies au sol.

Si la déclaration des flux et le recul des dates d'épandage sont des objectifs louables, le plafond de 210 kg d'azote total à l'hectare apparaît trop élevé. En effet, ce plafond est déjà appliqué aux bassins versants en ZAC devant respecter une norme de 50 mg/l de nitrates dans les eaux brutes alors que les concentrations maximales attendues pour enrayer les marées vertes sont de l'ordre d'une dizaine de mg/l.

En 2009, le Conseil général a suggéré que le programme d'action soit amélioré sur 3 points essentiels :

- l'équilibre de la fertilisation incluant les engrais minéraux (sur la base de données objectives et non théoriques) comme le prévoit le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux,
- l'assolement et la rotation des cultures,
- la responsabilisation des agriculteurs vis-à-vis de l'azote lessivé.

Ces éléments ne sont toujours pas pris en compte dans le projet d'arrêté qui reste largement insuffisant pour permettre l'atteinte des objectifs fixés par la Directive Cadre Européenne et le SDAGE, spécialement en matière de réduction des marées vertes.

C'est pourquoi la Commission permanente émet un avis défavorable au projet d'arrêté transmis par M. le Préfet du Finistère.

Elle souligne que les dynamiques créées par l'adoption et la mise en application récente du SDAGE, ainsi que par la mise en œuvre du plan

gouvernemental de lutte contre les algues vertes, doivent être mises à profit pour revoir totalement l'approche actuelle des programmes d'action mis en œuvre en Bretagne qui constituent le levier stratégique pour parvenir au bon état des eaux au regard du paramètre "nitrates".

Partenariat avec la SNSM

Dossier n° 21

La SNSM est une association, reconvenue d'utilité publique, qui a reçu pour mission la sauvegarde des vies humaines le long des côtes de France. Elle s'investit concrètement dans trois domaines d'activités :

- les interventions en mer effectuées par les sauveteurs embarqués bénévoles (232 stations de sauveteurs en métropole et outre-mer) ;
- la formation des nageurs-sauveteurs (30 centres de formation, 1/3 des plages de France surveillées) ;
- les conseils et la prévention auprès des usagers de la mer et la formation grand public.

Avec ses 5 000 bénévoles, la SNSM

réalise plus de 53 % des opérations de sauvetage en mer en métropole et assure plus de 80 % des sauvetages en dehors des horaires ouvrables ; elle est ainsi le premier intervenant dans le domaine de la sauvegarde de la vie humaine.

Le département du Finistère est ainsi celui où la SNSM met en œuvre le plus de moyens :

- 28 stations permanentes (avec sauveteurs embarqués) et 1 saisonnière (avec nageurs-sauveteurs),
- 739 bénévoles,
- 2 centres de formation de nageurs-sauveteurs, à Brest et Quimper ;
- 172 nageurs-sauveteurs formés en 2008,

- 10 canots tous temps, 14 vedettes, 60 canots pneumatiques.

Lors de la commission permanente de mars dernier une première subvention d'investissement de 120 500 € avait été accordée à la SNSM pour la construction d'une embarcation destinée à la station de Clohars-Carnoët et l'acquisition d'un semi-rigide pour la station d'Argenton Porspoder.

La Commission permanente décide de soutenir deux nouvelles opérations : le carénage à mi-vie du canot de la station de Ouessant et la modernisation du canot de Saint Guérolé - Penmarc'h pour un montant de **88 750 €**.

Etudes pour l'amélioration des conditions d'accessibilité dans les ports du nord-Finistère

Dossier n° 23

Le Conseil général a lancé fin 2008 une réflexion sur l'amélioration des conditions d'embarquement dans les ports du Conquet, de Molène et d'Ouessant. L'objectif du Département est l'amélioration de la sécurité globale des usagers du service public de desserte vers les îles de Ouessant et de Molène. Les équipements futurs doivent permettre d'assurer le service normal dans des conditions de sécurité optimale.

Des esquisses techniques assorties de perspectives financières liées à ces aménagements ont été réalisées par les services du Conseil général et présentées aux maires des îles, aux

conseillers généraux de la Commission Territoires et Environnement et aux conseils portuaires.

Pour le Conquet le projet retenu prévoit la construction d'une extension de quai en béton et la mise en place de pontons lourds en béton sur pieux accessibles grâce à une passerelle, Pour l'île Molène, la construction d'une cale en béton ou la construction d'une extension de quai en béton et la mise en place de pontons lourds en béton sur pieux accessibles grâce à une passerelle ainsi que le déroctage du chenal d'accès au port ont été retenus.

Pour le port du Stiff à Ouessant, il est envisagé une extension de quai en béton et la mise en place de pontons lourds en béton sur pieux accessibles grâce à une passerelle.

Des études complémentaires sont nécessaires à la finalisation du projet dans chacun des ports, à savoir des études d'agitation, de courantologie, de sédimentologie et de dimensionnement des ouvrages ainsi qu'une étude portant sur les conditions générales d'exploitation pour le port de Ouessant.

La commission permanente décide d'affecter **180 000 € TTC** à ces études.

Subvention pour l'aménagement des Ports de pêche

Dossier n° 24

Pour 2010, le Conseil général a décidé de réserver 730 000 € pour accompagner les opérations d'investissement dédiées à la pêche réalisées par les concessionnaires des ports départementaux, les Communes ou les EPCI.

La commission permanente décide de soutenir une 1ère série de projets pour un montant total de 228 264 €.

172 507 € pour des projets présentés par des concessionnaires du Département sur Concarneau, Douarnenez, Audierne, Le Guilvinec et Roscoff

55 757 € pour des projets présentés par Morlaix communauté (port du Diben) et Roscoff (Vieux port).

Equipements touristiques

Dossier n° 27

Le Conseil général accompagne de longue date le développement et la modernisation des hébergements touristiques.

Dans le cadre de la réforme des dispositifs en 2009, il a souhaité orienter ses interventions de façon à encourager notamment les hébergements adaptés à l'accueil de personnes handicapées ou réalisés en éco-construction.

Il a par ailleurs souhaité agir en faveur des territoires en déficit d'offre d'hébergement en majorant certaines aides.

La Commission permanente a délibéré favorablement sur deux dossiers qui bénéficient de ces nouvelles dispositions :

- la réalisation d'une location de vacances labellisée 3 Epis et Tourisme

et handicap à Chateauneuf-du-Faou qui bénéficie d'une aide totale de **15 500 €** correspondant à l'aide de base (5 000 € + 500 € pour formation) doublement majorée car située dans une zone en déficit d'offre et labellisée Tourisme et handicap, - la création de 4 chambres d'hôtes 3 Epis à Pleyben pour **6 118 €**, aide également réservée aux territoires en déficit d'offre.

COMMISSION TERRITOIRES ET ENVIRONNEMENT

Projets d'aménagement de cadre de vie des communes.

Dossier n° 34

Le Conseil général souhaite accompagner les communes dans la mise en valeur de leur patrimoine et leur cadre de vie au sein de leurs projets globaux d'aménagement des bourgs et d'embellissement des espaces publics. Ce dispositif concerne les communes de moins de 10 000 habitants.

Les conditions d'éligibilité concernent le caractère structurant du projet, la qualité de l'aménagement et de l'embellissement d'espaces publics, l'incitation aux déplacements doux (piétons, vélos) et à l'usage des trans-

ports collectifs et enfin l'accessibilité des espaces aménagés à tous les publics notamment les personnes à mobilité réduite. En lien avec son Agenda 21, le Conseil général souhaite inciter les projets visant également la sécurisation des déplacements, l'usage de matériaux cohérents avec la démarche de développement durable, une imperméabilisation limitée des sols et l'association de la population.

La commission permanente décide de subventionner 11 projets pour un montant total de **458 590 €**.

La commission a également examiné 7 dossiers d'aménagement et de construction de mairies et de sièges d'EPCI pour **192 994 €**, 45 dossiers d'amélioration de la sécurité sur la voirie communale et ou d'opérations réalisées par les communes sur la voirie départementale pour **1 361 437 €**.

Enfin, la commission a accordé une subvention de **155 263 €** à la commune de Bourg Blanc pour une opération de renforcement de voirie inscrite au contrat de territoire de la Communauté de communes du Pays des Abers.

Programme d'actions dans les SAGE et bassins versants.

Dossier n° 42

Le Conseil général a inscrit, dans les priorités de son Agenda 21, la protection des ressources naturelles. Il accompagne les actions de protection et de gestion de la ressource en eau dans le cadre de projets globaux et partagés, adaptés au territoire.

Depuis 2008, ces actions sont formalisées dans des contrats de Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) ou de bassins versants conclus avec les porteurs de projets locaux (Communautés de communes, syndicats d'eau...).

La commission permanente a approuvé des adaptations aux programmes d'actions 2010 ou de nouveaux programmes d'action sur 5 territoires :

- Territoire du Bas Léon : **5 476 €**

- Territoire de la baie de Douarnenez : **26 492 €**

- Territoire de l'Odet à l'Aven : **95 523 €**

- Territoire du Pays Bigouden-Cap Sizun : **2 314 €**

- Territoire de l'Odet : **11 999 €**

Par ailleurs, la Commission permanente approuve le projet de contrat de SAGE Elle-Isole-Laita pour la période 2010-2014. Le montant global prévisionnel du contrat sur cinq ans s'élève à 1 473 100 €, dont 622 100 € pour l'animation du SAGE et 851 000 € pour les études. **Le montant d'aides prévisionnelles du Conseil général du Finistère s'élève à 174 453 €.**

Enfin, dans le cadre du Grand projet 5 du contrat de projet Etat-Région «poursuivre la reconquête de la qua-

lité des eaux et atteindre le bon état écologique des eaux et des milieux aquatiques», la commission permanente décide de participer à deux études.

Une étude sur la restitution d'azote par la matière organique du sol menée par La Chambre régionale d'agriculture de Bretagne (CRAB), en collaboration scientifique avec l'Institut national de la recherche agronomique (INRA) : **63 959 € sur 5 ans.**

Une enquête sur les pratiques agricoles menée par la Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Bretagne (DRAAF) : **19 600 € sur 2 ans.**

COMMISSION DES SOLIDARITÉS

Actions sociales partenariales et de développement social local (DSL)

Dossier n° 54

Les centres sociaux sont des acteurs et partenaires importants pour le Conseil général au regard des orientations départementales du développement durable et des compétences exercées. Le Finistère compte en 2010, 34 projets de centres sociaux et 5 projets d'animation locale agréés.

Porteurs de projets de développement social reconnus sur leurs territoires, ils sont des partenaires opérationnels pertinents dans les dispositifs d'action sociale de proximité. Ils ont aussi faculté à développer des collaborations avec les Centres départementaux d'action sociale et à s'articuler avec les projets sociaux de territoire. En témoignent les collaborations de plus

en plus nombreuses avec les équipes de travailleurs sociaux dans le cadre de projets d'actions collectives partagés, notamment dans les domaines de la prévention, de la citoyenneté, de l'insertion sociale et de l'accompagnement parental.

C'est pourquoi le Conseil général s'est engagé depuis plus de 10 ans dans une politique de soutien aux projets des centres sociaux, d'animation locale, et à celui de la Fédération des Centres sociaux de Bretagne (FCSB). La Commission permanente accorde un total de subvention de **429 610 € répartis entre les centres sociaux du département et des projets d'animation locale.**

Par ailleurs, en déclinaison des axes du schéma départemental de l'action sociale de proximité et de l'Agenda 21, des actions collectives en direction des publics concernés par l'action sociale sont mises en œuvre, soit directement par les équipes des territoires départementaux d'action sociale, soit par d'autres acteurs locaux en coopération avec les équipes territoriales du département.

La commission permanente accorde des subventions un total de **11 450 €** à 4 projets situés sur les territoires d'action sociale de Quimper-Châteaulin, BMO, Lesneven Abers Iroise et Pleyben-Carhaix.

Subventions aux établissements pour personnes âgées dépendantes

Dossier n° 56

La commission permanente s'est prononcée favorablement sur 4 demandes de subventions d'investissement (en travaux et équipement) d'établissements pour personnes âgées dépendantes.

- **809 069,40 €** au Centre Communal d'Action Sociale de SIZUN en vue de

la reconstruction de l'EHPAD du Val d'Elorn (82 places).

- **62 402,40 €** au Centre Communal d'Action Sociale de Guipavas pour l'acquisition des équipements et mobiliers nécessaires au fonctionnement de la nouvelle structure « Jacques Brel » à Guipavas.

- **3 952 €** à la Fondation Massé Trévidy pour l'équipement des premiers locaux livrés, de l'EHPAD Penanros de Pont-Aven.

- **28 485 €** à l'association «Maison Saint-Joseph» pour la mise aux normes «légionellose» de L'EPHAD de Bourg-Blanc

Jumelages collèges structures culturelles

Dossier n° 69

L'éducation artistique en milieu scolaire est unanimement reconnue pour ses vertus pédagogiques, éducatives, socioculturelles et sa capacité à développer chez les élèves, esprit critique, curiosité, créativité, ouverture sur le monde, etc. Elle bénéficie pourtant rarement des moyens nécessaires à sa mise en œuvre.

Soucieux de réunir les meilleures conditions de réussite des élèves finis-

tériens, le Conseil général se propose de favoriser la découverte des pratiques culturelles pour les collégiens.

Afin d'enclencher une véritable dynamique sur tout le territoire et d'atténuer les obstacles de nature budgétaire, il a été décidé que l'aide départementale puisse s'élever jusqu'à 80 % du montant des dépenses dans la limite d'un plafond de 7 500 € par collège et par an. Le soutien

départemental peut être indifféremment attribué au collège ou à la structure culturelle.

En 2010, 29 dossiers de jumelage avec des collèges publics ou privés ont été retenus.

La commission permanente a décidé d'accorder des subventions à 27 projets pour un montant total de **136 600 €** pour l'année scolaire 2010/2011.

Enseignements artistiques

Dossier n° 71

Lors de sa séance plénière du 28 janvier 2010, l'Assemblée départementale a décidé de poursuivre sa politique de soutien en faveur des enseignements artistiques en musique, danse, théâtre et arts du cirque, conformément au schéma de développement des enseignements artistiques adopté le 29 janvier 2009.

La commission permanente approu-

ve la première répartition de subventions au titre de l'exercice 2010, concernant l'aide aux conservatoires de rayonnement départemental ainsi qu'aux écoles de musique municipales et associatives de rayonnement local

- Les conservatoires de Brest et Quimper : 160 €

- 40 établissements de rayonnement local ou intercommunal : 173 039 €

Par ailleurs, la Commission approuve les projets de conventions d'objectifs pluriannuelles avec deux établissements d'enseignement musical de rayonnement intercommunal, qui rejoignent les objectifs et critères du nouveau schéma départemental des enseignements artistiques à savoir : l'école de musique communautaire du Poher et l'association Kaniri ar Mor de Crozon.

Maison départementale des sports

Dossier n° 79

L'Etat et le Conseil général du Finistère se sont associés pour créer une «Maison Départementale des Sports» (MDS) pour accueillir le Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS), les comités départementaux intéressés et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS).

La livraison du bâtiment 3 223 m² a eu lieu fin juin 2010.

Le plan de financement de ce projet d'un coût total de 5,6 M€ TTC (dont 200 000 € pour le mobilier) a été le suivant :

- Conseil général : 3,6 M€, soit 64,4 % du budget prévisionnel ;

- Etat : 1,64 M€ TTC, soit 29,4 % ;

- Centre National pour le Développement du Sport : 350 000 € TTC, soit 6 %.

Le bâtiment est par convention mis à disposition du CDOS pour une durée de trois ans, à compter du 1er juillet 2010. La clef de répartition des charges communes de fonctionnement est établie en fonction des quotes-parts de propriété (45,6 % pour l'Etat, 54,4 % pour le Conseil général).

Le CDOS se voit confier la gestion de la partie du bâtiment non occupée

par l'Etat ainsi que des parties communes.

La commission permanente décide d'accorder une subvention au CDOS à titre d'acompte 2010 sur les frais de fonctionnement de la Maison départementale des sports pour un montant de **20 000 €**, montant qui sera ajusté en 2011 en fonction du budget effectivement réalisé (dépenses et recettes perçues de la DDCS, des comités départementaux et de la location de salles notamment).

COMMISSION ENFANCE ET JEUNESSE

Fonds d'aide à l'initiative des jeunes

Dossier n° 98

Dans le cadre de sa politique Action jeunesse, le Conseil général accorde des aides au titre du Fonds départemental d'aide à l'initiative de jeunes, destiné à aider des jeunes Finistériens de 16 à 28 ans qui présentent un projet d'initiative collective ou personnelle relativement autonome, dans

un domaine de la vie sociale (sport, culture, humanitaire, scientifique, environnement...).

Le projet doit présenter un caractère d'innovation ou de créativité, d'utilité sociale, de défi à relever et favoriser l'accès à la responsabilité et à l'autonomie. Il doit également comporter

une action de restitution en Finistère.

La Commission permanente donne son accord pour aider 6 projets de jeunes pour un montant total de **7 930 €**.

Soutien à la mobilité internationale des jeunes

Dossier n° 95

Au titre du soutien à la mobilité internationale des jeunes, le Conseil général accorde des aides aux étudiants inscrits dans des établissements du Finistère et qui effectuent des stages individuels ou en groupe dans un pays étranger, des séjours dans le cadre du

Service Volontaire Européen ou dans le cadre d'actions de solidarité internationale ou d'insertion sociale et professionnelle.

Un montant de **59 000 €** est réparti entre **304 jeunes**, dont 50 515 € au titre du Programme Horizons pour

81 dossiers, 1 400 € pour le Service Volontaire Européen concernant 4 jeunes, 5 760 € au titre de la mobilité et solidarité internationale pour 12 dossiers et 1 325 € pour 2 dossiers d'aide à la mobilité internationale et l'insertion.

Collèges publics - Dotations spécifiques EPS

Dossier n° 90

L'Assemblée départementale a voté en 2010 une enveloppe de 638 873 € pour financer les dotations spécifiques éducation physique et sportive des collèges publics.

Il a été décidé de mettre en place au profit des collèges une dotation globale annuelle dédiée à l'exercice de l'éducation physique et sportive.

En effet, les collèges ne disposant pas pour la plupart d'équipements sportifs intégrés, ils doivent utiliser des équipements extérieurs appartenant à des communes ou groupements de communes notamment. La dotation spécifique EPS permet aux établissements d'indemniser les propriétaires des équipements.

En fonction de ces critères, la Commission permanente vote les dotations spécifiques éducation physique et sportive des **63 collèges publics du Finistère**, pour un montant total de **638 718,93 €**.

Opérations de travaux dans les collèges

Dossier n° 86

Après le vote de l'Assemblée départementale, en séance plénière du 24 juin 2010, le montant de l'autorisation de programme du PPT (Programme Pluriannuel de Travaux dans les collèges), s'élève à **125 524 932,82 €** (enveloppe travaux et subvention), et celui du schéma d'accessibilité des collèges à **20 138 504,00 €**.

La Commission permanente donne son accord pour affecter **367 937,86 € du PPT et 50 000 € du schéma d'accessibilité** sur les opérations concernant les collèges de Plabennec, de Briec-de-l'Odet, de Brest (Anna Marly) et pour des travaux d'accessibilité pour des collèges du secteur Sud-Ouest.

Concernant le collège de Plabennec, dont l'ouverture est prévue à la rentrée de septembre, la Commission permanente approuve la passation de deux conventions portant, d'une part, sur la réalisation de l'aménagement des abords et, d'autre part, sur la demi-pension du collège.

En effet, la Commune a pris en charge la maîtrise d'ouvrage pour l'aménagement des abords du collège et la demi-pension du collège est prévue mutualisée avec l'école primaire située à proximité.

Les travaux, coordonnés avec l'avancement du chantier du collège, ont consisté en la création d'une voirie communale permettant notamment l'accès au collège, la création des réseaux connexes, l'aménagement des abords du collège.

Le coût de ces aménagements s'élève à 1 378 020,56 € HT, et est réparti entre les deux collectivités à raison de 700 201,02 € pour la Commune et 677 819,54 € pour le Conseil général qui seront versés sur 3 exercices à compter de 2010 entraînant le vote d'une AP complémentaire de 257 737,86 €.

Concernant la demi-pension, mutualisée avec l'école élémentaire communale contiguë au collège la Commune maintient sa cantine actuelle, moyennant des travaux d'adaptation, pour l'école maternelle, et l'accueil du centre de loisirs pendant les vacances scolaires. Le Département est maître d'ouvrage de cette opération qui s'inscrit dans le projet de construction du collège. Le coût d'opération pour la construction de la demi-pension est évalué à 2 303 245 € HT réparti entre la Commune pour 24 % et le Conseil général pour 76 %.

Programme d'aide à l'accueil de la petite enfance

Dossier n° 80

Le Conseil général mène depuis de nombreuses années une politique volontariste en faveur de la petite enfance.

La partie fonctionnement de ce programme fixe de nouveaux axes prioritaires et modifie entre autre les règles de calcul du soutien aux établissements d'accueil et services de la petite enfance avec un objectif à terme, de financement identique des établissements d'accueil collectif quel que soit le gestionnaire.

Le soutien financier apporté aux établissements d'accueil collectif est fonction du mode de gestion.

Au total, 394 472 € sont répartis entre 21 structures (582 places)

En ce qui concerne, le fonctionnement des garderies périscolaires publiques et associatives, la subvention est accordée aux communes de moins de 2 500 habitants. 15 structures pour un total de 209 places bénéficient d'une aide globale de **20 900 €**.

Les associations d'assistantes maternelles et les Relais assistantes maternelles peuvent bénéficier d'une aide au fonctionnement. **4 914 €** sont répartis entre 4 associations d'assistantes maternelles du département.

61 065 € sont accordés pour 17 RAM à gestion publique et **29 854 €** pour 6 RAM à gestion associative

COMMISSION FINANCES ET ÉVALUATION

Cession de matériel informatique à titre gratuit à la communauté rurale de Malicounda au Sénégal

Dossier n° 106

Dans le cadre d'un jumelage avec la Communauté rurale de Malicounda au Sénégal, le Comité de Jumelage de Melgven a sollicité le Conseil général pour la fourniture de matériel informatique de qualité, déjà amorti, dont il pourrait doter les écoles, les bibliothèques ou les maisons des jeunes de Malicounda.

Par une délibération du 21 juin 2007, le Conseil général a prévu la cession de 60 unités centrales déclassées par an dont 30 unités pour les associations en lien avec les compétences du Conseil général.

En 2009, les associations ayant été peu nombreuses à solliciter du matériel (5 unités centrales), la Commis-

sion permanente a décidé d'affecter à titre gratuit le solde du quota 2009, soit **25 unités centrales au profit du Comité de Jumelage de Melgven** dans le cadre de son soutien aux écoles, bibliothèques et maison des jeunes de Malicounda.